# Les options au lycée en 3e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3e | Difficulté ★★★ | 45 min | Objectif : Les options au lycée | Tombe souvent au brevet | Fiche élève

**Prénom :** .....

**Date :** .....

**Compétence visée (programme cycle 4) :** Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.

### Coach Vince te résume l'essentiel

- Après la 3e, tu construis un projet d'orientation, mais tes choix s'inscrivent dans un cadre public qui doit respecter l'égalité et la laïcité.
- La seconde générale et technologique est une classe commune : le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement ensuite.
- Les symboles, la nationalité et les institutions de la République te rappellent que l'école forme à la fois un élève autonome et un citoyen.

## AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu peux devoir analyser une situation scolaire, identifier un principe républicain, reconnaître un symbole ou expliquer le rôle d'une institution dans un document.

**Type de question** Analyse de document, question de cours courte et rédaction argumentée.

**Exemple type** Une affiche présente la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Explique quel mot de cette devise permet de contester le refus d'accès d'un élève à une réunion d'information en raison de son origine.

**Alerte piège** Réciter une définition sans l'appliquer au document, ou confondre une option avec le choix entre voie générale et voie technologique.

# LA LEÇON

## Choisir son parcours : une liberté accompagnée

En 3e, l'orientation consiste à préparer la suite de ton parcours scolaire en tenant compte de tes résultats, de tes centres d'intérêt, de tes méthodes de travail et de ton projet. Tu peux envisager la voie générale et technologique, la voie professionnelle ou une formation préparant un certificat d'aptitude professionnelle. Ce choix ne doit pas être réduit à une hiérarchie entre parcours : chaque voie prépare des études, des qualifications et des projets différents. Une décision solide repose sur des informations vérifiées, des échanges avec les adultes qui t'accompagnent et une réflexion personnelle. Tu as le droit d'exprimer tes intentions et de demander des explications sur les formations proposées. Tes responsables légaux participent aux décisions selon la procédure d'orientation. Le conseil de classe examine ton parcours et formule une proposition ; lorsque les avis ne concordent pas, une procédure de dialogue et, si besoin, de recours est prévue. L'orientation n'est donc ni un tirage au sort ni un jugement sur ta valeur. C'est un choix progressif, encadré par des règles communes. Coach Vince te le rappelle : vise un projet réaliste aujourd'hui, tout en gardant la capacité de le faire évoluer. Au lycée, tu découvriras aussi des enseignements qui te permettront d'affiner tes goûts. Ne confonds jamais une option avec une voie d'orientation : une option complète un parcours ; elle ne décide pas seule de ton avenir.

## Repérer les parcours et les choix qui arrivent à des moments différents

| Parcours ou dispositif | Ce que tu dois comprendre | Moment du choix |
|---|---|---|
| Seconde générale et technologique | C'est d'abord une classe commune. Les élèves y suivent un socle d'enseignements communs et peuvent, selon l'établissement, suivre un enseignement optionnel. | Après la 3e pour l'entrée en seconde ; le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement ensuite. |
| Voie générale | Elle conduit à un baccalauréat général. Le parcours se personnalise notamment par des enseignements de spécialité choisis au lycée. | Après la seconde générale et technologique. |
| Voie technologique | Elle conduit à un baccalauréat technologique organisé en séries. Elle associe des enseignements généraux et des approches technologiques. | Après la seconde générale et technologique, selon l'offre de formation. |
| Voie professionnelle | Elle prépare un diplôme professionnel et peut alterner enseignements généraux, professionnels et périodes de formation en milieu professionnel. | Après la 3e. |
| Enseignement optionnel | Il s'ajoute à l'emploi du temps d'un élève. Son existence, ses horaires et ses conditions d'accès dépendent de l'établissement. | Lors de l'inscription ou de la préparation de la rentrée, selon les possibilités locales. |

## Les principes républicains qui protègent ton orientation

- L'égalité signifie que chaque élève doit pouvoir accéder au service public d'éducation sans discrimination. Ton origine, ton sexe, ton handicap, tes convictions ou ta situation sociale ne doivent pas décider à ta place de tes droits. L'égalité n'efface pas les différences de parcours ; elle exige que les règles d'accès soient justes et connues.
- La liberté te permet de construire des préférences et d'exprimer un projet. Elle s'exerce avec les autres : tu respectes les règles de l'établissement, les décisions prises selon la procédure et la liberté de conscience de chacun.
- La laïcité garantit la liberté de conscience. Dans l'école publique, les savoirs sont enseignés de façon indépendante des croyances particulières. Les agents publics doivent respecter une stricte neutralité ; les élèves, eux, respectent les règles applicables dans l'établissement et le bon fonctionnement du service public.
- La fraternité invite à refuser le mépris et les préjugés. Aider un camarade à comprendre une procédure ou respecter un choix de formation différent du sien, c'est faire vivre ce principe concrètement.
- La solidarité se manifeste par les aides et accompagnements qui peuvent permettre à des élèves de poursuivre leur scolarité. Ces aides relèvent de décisions publiques et de règles précises : elles ne sont pas une faveur accordée selon la sympathie de quelqu'un.

## Les repères citoyens à maîtriser

La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son drapeau est tricolore, bleu, blanc, rouge ; son hymne national est La Marseillaise ; sa devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ces symboles représentent la communauté politique et les valeurs communes, pas les goûts personnels d'un

groupe. La nationalité française établit un lien juridique entre une personne et l'État français. Elle donne notamment accès à des droits politiques, comme le droit de vote sous les conditions prévues par la loi, et elle implique aussi le respect des lois. Attention : nationalité et citoyenneté sont liées, mais ne sont pas des mots interchangeables dans toutes les situations. Un citoyen participe à la vie démocratique ; une personne peut aussi exercer des droits et respecter des devoirs sans avoir la nationalité française. Pour analyser un document, nomme précisément le symbole ou la notion, puis explique sa signification. Écrire seulement « c'est la République » reste trop vague.

## Institutions : qui organise et garantit le cadre commun ?

La France est une démocratie représentative : les citoyens élisent des représentants qui prennent des décisions au nom de la nation ou des collectivités territoriales. Le Président de la République est le chef de l'État. Le Gouvernement conduit la politique de la nation et prépare notamment des projets de loi. Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. La justice tranche les litiges et veille à l'application du droit dans le cadre de son indépendance. Ces institutions n'organisent pas seules ton orientation au quotidien, mais elles participent au cadre légal qui protège le droit à l'éducation et l'égalité devant le service public. L'Éducation nationale applique ce cadre dans les établissements. Les régions interviennent notamment dans les lycées et dans des politiques d'information sur les formations, tandis que les établissements mettent en œuvre l'accompagnement des élèves. Retient la méthode : face à une question, distingue l'institution qui vote la loi, celle qui l'exécute et celle qui juge. Ne réponds pas « l'État » si la question attend une institution précise. Cette précision fait la différence dans une réponse d'EMC. Ton plan de jeu est simple : identifier le document, relever l'information utile, mobiliser la valeur ou l'institution exacte, puis rédiger une phrase complète qui relie les deux.

## Exemples résolus

### Distinguer option et voie d'orientation

**Énoncé.** Lina affirme : « Si je choisis une option en seconde, j'aurai déjà choisi une série technologique. » Explique pourquoi cette affirmation est imprécise.

1. Je repère les deux notions à comparer : l'enseignement optionnel et la série technologique.
2. Je rappelle qu'un enseignement optionnel complète l'emploi du temps et dépend de l'offre de l'établissement.
3. Je précise que la seconde générale et technologique est d'abord commune.
4. J'indique que le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement après cette seconde.

**Résultat :** L'affirmation de Lina est imprécise. Une option est un enseignement complémentaire et ne correspond pas à une série technologique. En seconde générale et technologique, les élèves sont d'abord dans une classe commune ; ils choisissent habituellement ensuite entre la voie générale et la voie technologique.

### Relier une situation au principe républicain

**Énoncé.** Un élève est écarté d'une réunion d'information sur une formation en raison de son origine. Quel principe républicain n'est pas respecté ? Justifie.

1. Je relève le critère utilisé pour écarter l'élève : son origine.
2. Je cherche le principe qui interdit une différence de traitement fondée sur ce critère.
3. Je rédige une justification complète en reliant le principe à la situation.

**Résultat :** Le principe d'égalité n'est pas respecté. L'accès à une information sur les formations ne doit pas dépendre de l'origine d'un élève, car le service public d'éducation doit accueillir les élèves sans discrimination.

### Identifier une institution

**Énoncé.** Dans un texte, on lit : « Cette institution vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. » Nomme l'institution concernée et explique son rôle.

1. Je repère les deux indices : voter la loi et contrôler le Gouvernement.
2. Je les associe à l'institution compétente dans une démocratie représentative.
3. Je précise sa composition pour montrer que je maîtrise le vocabulaire.

**Résultat :** Il s'agit du Parlement. Il est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.

# TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

## 1 Les symboles essentiels ★☆☆

*Associe chaque élément à sa définition.*

1. Drapeau tricolore .....
2. Devise de la République .....
3. Hymne national .....

## 2 Des choix au bon moment ★☆☆

*Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige celle qui est fausse.*

1. La seconde générale et technologique est d'abord une classe commune. .....
2. Une option est exactement la même chose qu'une série technologique. .....
3. L'offre d'options est identique dans tous les lycées. .....

## 3 Qui fait quoi ? ★☆☆

*Complète chaque phrase avec l'institution adaptée.*

1. Le _____ vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. .....
2. Le _____ conduit la politique de la nation. .....
3. Le Président de la République est le chef de _____. .....

## 4 Le principe juste ★★☆

*Identifie le principe républicain principalement concerné dans chaque situation.*

1. Une élève reçoit les mêmes informations sur les formations que les autres, quelles que soient ses origines. .....
2. Un cours présente des savoirs sans imposer une croyance religieuse. .....
3. Des élèves respectent le projet de formation différent choisi par un camarade. .....

## 5 Employer les mots précis ★★☆

*Réponds par une phrase complète à chaque question.*

Définis la nationalité française.

Explique pourquoi nationalité et citoyenneté ne doivent pas être confondues sans précision.

## 6 Une information refusée ★★☆

*Analyse la situation et justifie ta réponse en rédigeant deux phrases.*

Un établissement réserve une réunion sur les formations à certains élèves selon leur sexe. Quel principe est en cause ?

## 7 Construire une réponse d'orientation ★★★

*Rédige une réponse précise pour corriger l'affirmation suivante.*

« Dès la 3e, on doit choisir une série technologique si l'on demande une seconde générale et technologique. »

## 8 Rédaction finale : institutions et droit à l'éducation ★★★

*Rédige un paragraphe organisé qui répond à la question.*

Montre que l'orientation scolaire s'inscrit dans un cadre républicain en utilisant les mots « égalité », « Parlement » et « Gouvernement ».

# ÉVALUATION

*Réponds avec précision. Rédige des phrases complètes dès qu'une justification est demandée.* **Barème : 20 points**

**1.** Cite la devise de la République française. / 2

**2.** Nomme l'institution qui vote la loi et contrôle le Gouvernement. / 2

**3.** Explique en une phrase ce qu'est la nationalité française. / 3

**4.** Indique à quel moment intervient habituellement le choix entre voie générale et voie technologique. / 3

**5.** Un élève est privé d'une information sur une formation en raison de son handicap. Identifie le principe concerné et justifie. / 4

**6.** Distingue une option et une voie d'orientation dans une réponse rédigée. / 4

**7.** Explique le rôle du Gouvernement. / 2

## Les conseils de Coach Vince

**Nomme avant d'expliquer**
Dans une réponse d'EMC, commence par citer le principe, le symbole ou l'institution exact. Ensuite seulement, relie-le clairement à la situation donnée.

**Évite les mots flous**
Remplace « l'État décide » par l'institution précise quand le document te donne des indices. Une rédaction rigoureuse distingue aussi option, voie et série.

**Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr**

- **Toutes les fiches de EMC en 3e** · /emc-3eme/
- **Le domaine « republique-citoyennete » en 3e** · /emc-3eme/republique-citoyennete/
- **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · /brevet/